



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement participatif de la rénovation du patrimoine

Question écrite n° 43622

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur les investissements en vue de la rénovation du patrimoine réalisés par des communes, qui, face aux coûts élevés, font appel de plus en plus fréquemment au financement participatif, à l'instar de la commune de Yèbles en Seine-et-Marne, qui a été précurseur en la matière. Le financement participatif permet aux collectivités territoriales de financer des projets de restauration de bâtiments historiques, de programmes culturels et socio-éducatifs dans un contexte de raréfaction des aides publiques, mais son attractivité serait accrue par la possibilité pour les contributeurs de défiscaliser leurs dons. Afin de soutenir la capacité d'initiative et la créativité des collectivités territoriales, il l'interroge sur l'opportunité de prévoir un mécanisme de déduction fiscale en vue de renforcer l'attrait de ces collectes de fonds organisées par les communes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43622

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 249

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)